

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 février 2016

Le 3 février, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette et GHANMI LINDER Saliha,
Messieurs LEY Jean Pierre, GABRIEL Sylvain, GASSER Paul, BIR Bernard,
DEBORD Gérard, CLAUSER Thibaut et GALLAND Pascal.

Absente excusée : Madame STRUB FINCK Marie-Christine

Le Conseil choisi pour secrétaire Madame GHANMI LINDER Saliha.

1° Approbation de compte rendu de la réunion du 30 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2015 ne soulève pas d'observation ; les membres présents signent pour approbation au registre.

2° Chasse, lot 2 « association de chasse Baumfalke » : demande d'agrément d'un associé supplémentaire.

Le Maire informe les conseillers que l'association de chasse Baumfalke souhaite s'adjoindre un associé supplémentaire.

Attendu que selon l'article 20.2 du cahier des charges des chasse communales du Haut-Rhin, pour le bail de 2015 à 2024, « (...) dans le cas d'une location de la chasse par une association ou une société de chasse, tous les associés ou sociétaires devront être agréés selon les modalités définies à l'article 6.2 (...) l'adjonction de nouveaux associés ou sociétaires en cours de bail est possible après accord du conseil municipal (...) Le nombre d'associés détenant le droit de chasse sur le lot, ne pourra être supérieur à 6 pour les lots de chasse d'une superficie inférieure ou égale à 400 ha (...) »

Attendu que l'association de chasse Baumfalke a actuellement 3 associés détenant le droit de chasse,

Attendu que le dossier présenté par Monsieur LINGERI Andreas, candidat, répond aux prescriptions de l'article 6.2. du cahier des charges,

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la candidature de Monsieur LINGERI Andreas comme associé supplémentaire détenant le droit de chasse pour le lot de chasse n° 2.

3° Contrôle de légalité concernant la décision prise le 12 novembre 2015 : révision du taux de la taxe d'aménagement.

Le Maire donne connaissance du courrier du 11 janvier 2016 de Monsieur le Sous-Préfet d'Altkirch,

« (...) vous m'avez transmis au titre du contrôle de légalité l'extrait du registre des délibérations concernant la taxe d'aménagement applicable dans votre commune (...) a cet égard, j'ai l'honneur de vous informer qu'est érigé en principe du droit la règle selon laquelle l'acte administratif ne peut régir des situations nées antérieurement à son entrée en vigueur sous peine d'être entaché d'illégalité (...) par conséquent je vous invite à porter ces observations à la connaissance de votre assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion et vous confirme que le taux de 3 % ne pourra s'appliquer qu'à compter du 01/01/2016. »

Les conseillers prennent, avec une grande contrariété, acte de l'information de Monsieur le Préfet les informant que le taux de 3% de la taxe d'aménagement ne sera applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2016.

4° Projet de regroupement pédagogique intercommunal

Le Maire informe les conseillers que la décision prise le 30 novembre pour le projet de regroupement pédagogique intercommunal doit être légèrement modifiée.

VU les explications du Maire les conseillers à l'unanimité,

Considérant :

- que les effectifs scolaires dans le Jura Alsacien sont en baisse,
- que le chantier du pôle scolaire autour de la Commune de Ferrette est en phase de démarrage
- que cette structure exercera une attractivité certaine dans le territoire à son achèvement,
- qu'il s'agit d'éviter à terme des structures scolaires où une seule classe fonctionne dans une commune,
- qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur le transport scolaire,
- qu'une forte attente sociétale en faveur d'une offre d'accueil périscolaire est à relever

La Commune de Wolschwiller,

Décide

- de s'associer aux Communes de Lutter, Raedersdorf, Biederthal, Oltingue, Bettlach, Fislis et Linsdorf pour mettre en place un nouveau RPI sur un site unique ;
- de maintenir de manière transitoire les écoles et les classes existantes dans l'attente de la construction et de l'ouverture d'un site unique sur la commune de Oltingue ;
- de demander l'extension de périmètre du SIAS Birsig à l'Ill aux communes de BETTLACH, FISLIS, LINSdorf, LUTTER, RAEDERSDORF, une fois le site unique opérationnel ;
- d'étendre les compétences du syndicat aux activités périscolaires.
- Cette étude devra s'accompagner, par ailleurs, d'un projet quant au devenir des bâtiments actuellement dédiés aux activités d'enseignement.

Nomme

Monsieur GABRIEL Sylvain, Adjoint, comme délégué de la commune chargé du suivi du dossier.

5° Affaires financières et programme d'investissement 2016.**5.1. Les conseillers chargent le Maire de prévoir au budget communal d'investissement :**

- Les dépenses liées aux travaux de démolition des bâtiments de la place de la mairie,
- Les travaux d'accessibilité et d'entretien prévus à l'église et pour lesquels selon l'article L 2543-3-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article 92 du 30 décembre 1809 modifié, la commune est tenue d'intervenir en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique de l'église justifiée par les comptes et budgets qui doivent être soumis à la délibération du conseil municipal.
- La réalisation du chemin rural pour lequel la commune bénéficie d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

5.2. Budget de fonctionnement.**5.2.1. Subvention exceptionnelle.**

Sur proposition du Maire les conseillers,

votent une subvention exceptionnelle de 200 € pour les frais engagés par l'amicale des sapeurs-pompiers lors d'une formation des sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

5.2.2. Location de la maison forestière.

Ce point à l'ordre du jour le concernant ; Monsieur DEBORD Gérard quitte la salle du conseil puis le Maire rappelle aux conseillers que lors de la location de la maison forestière un loyer modéré à 200 € avait été fixé pour une durée de deux ans car Monsieur Debord Gérard avait proposé d'effectuer lui-même les travaux de remise en état du logement.

Cette durée étant à présent achevée **les conseillers à l'unanimité fixent le montant du loyer à 400 € à compter du 1^{er} janvier 2016 et chargent le Maire de signer l'avenant au contrat de bail de location.**

6° Divers et informations.

6.1. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Wolschwiller rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Wolschwiller estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Wolschwiller soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

6.2. Le comité départemental de la ligue contre le cancer du Haut-Rhin informe que la quête organisée dans le village en 2015 s'est élevée à 2 138 € et remercie toutes les personnes qui se mobilisées pour contribuer à cette réussite.

6.3. Les conseillers prennent connaissance de l'état des dépenses de 2015 :
 * 556 744,85 € ont été dépensé au budget principal
 * 64 993,68 € ont été dépensés au budget de l'eau

6.4. Les conseillers fixent au 4 décembre 2016 la date du repas de Noël des aînés.

Divers points sont encore abordés puis plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 45.